

N° 2023-24

SITCOM

Région d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN

Le 28 juin 2023, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :
13/06/2023

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Xavier LE MENAHES, Gilles MALLET, Clothilde MICHEL, Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Gérard RAMAGE (suppléant), Éric TOUZOT (suppléant), Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en
exercice :
30

Absents : Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Daniel BERRIER, Jean-Marc BISSON, Karine BOURDELAS, Hubert CHRISTOPHE, Valérie CHESNEL, Jacques DROUIN, Claude FEROUELLE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Hervé LASNE, Jean-Pierre LEROUX.

Nombre de délégués
Présents :
19

Objet : Pérennisation de l'opération « Du broyage pour plus de paillage »

Nombre de suffrages
exprimés :
19

Depuis l'automne 2022, une action de prévention est menée par le SITCOM appelée « du broyage pour plus de paillage ». Le principe est de trouver des communes volontaires qui mettent à disposition de leurs concitoyens un espace pour déposer leurs branchages. A la suite d'une période de 15 jours, le SITCOM organise le broyage de ces branches et le broyat reste sur place. A la charge ensuite de la commune d'organiser la distribution du broyat.

Nombre de voix :
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Le SITCOM propose de la communication à mettre sur place mais aussi un flyer qui peut être distribué aux usagers par la commune.

Le retour de l'expérimentation menée durant 1 an est satisfaisant avec beaucoup d'avis positifs de la part des usagers. Ce broyat de bois a pu être distribué également lors des campagnes de distribution des composteurs en 2023.

Acte rendu exécutoire
après envoi en
Sous-Préfecture le :

Le Conseil, à l'unanimité, autorise la poursuite de cette action sur la durée du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés et se prononce favorablement pour inscrire les crédits nécessaires au budget de chaque année concernée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Président

Et publication ou
notification du :

